

## Stationnements conseillés aux abords de l'école Notre Dame de la Trinité et temps de parcours à pied



**Parking de 250 places !**  
Situé à Bellestre à 2 mn



**Parking situé en zone bleue**  
Rue de la Gignonnerie, juste à côté de l'école



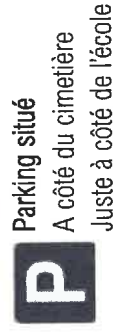
**Ecole  
Notre-Dame  
de la Trinité**



Ecole Notre Dame de la Trinité

Nous vous invitons à parcourir ce document  
qui rappelle les règles du code de la route à respecter,  
tout en partageant quelques idées utiles  
pour garantir la sécurité de tous les enfants.

**N'attendons pas l'accident avant  
de changer nos comportements**



**Parking situé**  
A côté du cimetière  
Juste à côté de l'école



**Parking situé**  
place des Anciens Combattants  
(derrière l'église) à 5 mn



## Les moyens de déplacements privilégiés

pour conduire mes enfants à l'école en toute sécurité



**La marche :** lorsque la distance domicile-école est raisonnable, c'est le moyen le plus économique qui permet un exercice physique quotidien.



**Le vélo :** il permet de parcourir des distances plus grandes sans connaître de problèmes de stationnement. **Avenue de la Pommeraie, l'aménagement d'une « chaussée à circulation douce » appelée Chaucidou donne la priorité aux cyclistes.**



Le port du casque est obligatoire pour les cyclistes jusqu'à 12 ans.



**Le covoiturage :** en lien avec votre voisinage, ce moyen convivial permet des économies et réduit le nombre de voitures aux abords de l'école.

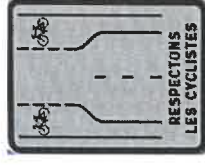
## Conseils pour un comportement exemplaire

si je n'ai pas d'autre solution que la voiture



**Partir de son domicile suffisamment tôt** pour que les enfants arrivent sans stress au portail de l'école 10 minutes avant le début des cours. Ils sont accueillis sur la cour ou en classe.

**Respecter les limitations de vitesse.** Les abords de l'école comme tout le centre-ville de Bouaye sont en zone limitée à 30 km / h.



**Respecter les règles qu'impose le Chaucidou**, avenue de la Pommeraie, où le vélo est prioritaire lors des croisements de véhicules. Dans ce cas, la voiture doit rester derrière le vélo avant de pouvoir doubler.

**S'assurer de la sécurité des enfants dès la sortie du véhicule.** Toujours les faire sortir du côté du trottoir.



**Privilégier le parking de Bellestre** et rejoindre l'école à pied par la voie verte.

**Respecter les agents communaux.** Ils sont là pour assurer la sécurité de la traversée aux passages piétons.

**Des comportements à bannir car ils sont dangereux**



**S'arrêter sur la chaussée ou au milieu du parking.** C'est interdit par le code de la route et dangereux pour les enfants.